

CHANGER LES CONDITIONS DE TRAVAIL POUR VIVRE MIEUX, TRAVAILLER MIEUX ET DEFENDRE SA SANTE

Les conditions de travail sont un enjeu important pour les salariés car elles ont un impact fort sur la vie et la santé de chacun.

Le secteur sanitaire et social est un des milieux professionnels les plus contraignants du fait des obligations de continuité de service public, du travail sur l'humain, de l'utilisation des technologies et de produits qui peuvent être dangereux s'ils ne sont pas contrôlés et maîtrisés.

L'hôpital, les établissements sociaux et médico-sociaux ont subi des transformations considérables :

Ils sont devenus des entreprises productrices de soins ou de services, s'éloignant de la conception du service public ayant pour mission de répondre aux besoins de la population sans discrimination : La démarche qualité et d'accréditation, la modification de la gestion et l'organisation des établissements, l'accueil et le suivi du patient, la standardisation des conceptions et une logique de rentabilisation inspirée du modèle industriel et commercial, la fusion de services ou d'établissements.

Les populations prises en charge ont changé : vieillissement des malades avec des pathologies chroniques, exigence plus forte des malades mieux informés, réduction de la durée des hospitalisations et du temps de contact avec les patients, précarisation d'une partie de la population.

Tous ces changements ont eu des incidences fortes pour les personnels et leurs conditions de travail, sans que jamais une réflexion soit menée avec les organisations syndicales nationalement ou avec les personnels au niveau des établissements sur leur opportunité en termes d'efficacité et sur les incidences en termes de santé et de bien-être des agents.

La dernière enquête de la DRESS (Direction de la Recherche des Études de l'Évaluation et des Statistiques) réalisée en 2003, confirme que les conditions de travail se sont dégradées, certaines contraintes ont même doublé :

- ↳ Efforts d'attention plus exigeants ; augmentation des efforts physiques, plus liée au manque de temps ; contraintes de rythme de travail plus fortes ; contrôles hiérarchiques plus fréquents avec un renforcement de la nécessité d'appliquer des consignes ; l'application de consignes parfois contradictoires.

Cette dégradation se traduit par une augmentation inacceptable des maladies professionnelles, avec une envolée des TMS, des maladies psychiatriques, une progression des maladies cardio-vasculaires et des suicides dus au travail

LA RTT A DEFENDRE :

Régulièrement, certains responsables politiques ou institutionnels tentent de faire jouer à la RTT un rôle de bouc émissaire, afin de masquer la réalité des méfaits de toutes les réorganisations intervenues dans la même période.

Pour la CGT, la RTT est un acquis social légitime, durement acquis dans notre secteur où pendant des décennies le dévouement et l'oubli de soi devait être la règle.

.../...

Faire avancer ses revendications, c'est Voter CGT

Les temps ont changé, celui du sacrifice exigé des personnels aussi.

La CGT et ses élus militent pour faire entendre les besoins des salariés, défendre leur intégrité physique et psychique. Il est plus que temps de donner une place prépondérante aux personnels dans les décisions d'organisation du travail. Ce sont ceux qui font le travail qui sont le mieux à même de définir leurs besoins et les organisations les plus efficaces.

↳ **Au niveau national** : la CGT intervient à chaque Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière sur les questions de santé au travail : reconnaissance des victimes de l'amiante et désamiantage des établissements, exigence du respect du fonctionnement des CHSCT, demande de transparence sur les nombres de maladie et d'accidents de service, application de l'obligation de plan d'action sur les risques professionnels connus.

Nous revendiquons la mise en place d'une instance nationale dédiée à l'étude et la prévention des risques professionnels dans la Fonction Publique Hospitalière de type CHSCT national.

En 2006, le Ministère a engagé une négociation avec les organisations syndicales qui a débouché

sur un protocole d'accord. La place donnée à l'amélioration des conditions de travail y est dérisoire.

La poursuite de Contrats Locaux d'Amélioration des Conditions de Travail (CLACT) avec un budget d'un tiers inférieur à celui de 2002 n'aura aucune traduction concrète pour la grande majorité des agents, aucune politique de prévention des risques ou de recommandation en direction des chefs d'établissements n'est mise en œuvre.

↳ **Au niveau départemental** : les élus CGT aux Commissions Départementales de Réforme se battent pour faire reconnaître toutes les maladies professionnelles et accidents de services. Un travail considérable est fourni par les élus CGT pour informer, conseiller et défendre les agents concernés.

↳ **Au niveau des établissements** : les mandatés CGT agissent avec les personnels pour qu'une politique de prévention soit menée par les établissements pour que les conditions de travail soient améliorées, que les organisations du travail soient pensées et adaptées aux salariés. Il faut se battre constamment pour faire respecter les prérogatives des CHSCT auprès des directions.

**NOUS QUI PRENONS SOIN DE LA SANTE DES AUTRES
OSONS ETRE EXIGEANTS POUR LA NOTRE**

**NOS EMPLOYEURS ONT UNE OBLIGATION DE RESULTAT EN
MATIERE DE SANTE AU TRAVAIL,
AVEC LA CGT EXIGEZ LE RESPECT DE VOS DROITS,
DE VOS INTERETS, DE VOTRE VIE ET DE VOTRE SANTE.**

**VOTEZ ET REJOIGNEZ LA CGT
ENSEMBLE, NOUS SERONS PLUS FORT**